

SEANCE DU 13 JUIN 2013

Le treize juin deux mil treize, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle polyvalente, (la salle de la mairie n'étant pas disponible) sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, LABASQUE Guy, COULON Maryvonne, AVALLART Pierre, HAMET Jérôme, MAHIEU Céline, MARTIN Jean-Pierre, VANHOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER,

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2013

COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Préambule :

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-7, L.2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-29 ;

-Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

-Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

-Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales ;

-Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 9-II-1° codifié à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

-Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

-Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération ;

Considérant qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération sont établis :

- Soit par accord des deux tiers au moins des municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- Soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêté au vu du tableau défini à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans les deux cas, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

-Vu l'avis du conseil communautaire réuni le 16 avril 2013, qui propose une répartition sur la base de la règle actuelle à savoir : 1 délégué par tranche de 0 à 500 habitants selon le tableau ci-dessous.

Communes	nombre de délégués titulaires
Meslay du Maine	6
Villiers Charlemagne	3
Bazougers	3
Bouère	3
Grez en Bouère	3
Ballée	2
Arquenay	2
Saint Brice	2
La Bazouge de Cheméré	2
Maisoncelles du Maine	2
Ruillé froid fonds	2
CHemeré le Roi	1
Saint Denis du MAine	1
Saint Loup du Dorat	1
Cossé en Champagne	1
Le Bignon du Maine	1
Le Buret	1
Epineux le Seguin	1
La Cropte	1
Saint Charles la Forêt	1
Beaumont Pied de Bœuf	1
Préaux	1
Bannes	1
Total	42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à TROIS (nombre de délégués titulaires)
- Fixe leur répartition entre les Communes membres comme indiqué ci-dessus.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ET AMENAGEMENT CLASSE

Les dossiers sont en cours d'élaboration ;

SALLE POLYVALENTE

L'architecte transmettra prochainement l'avant-projet des travaux de la salle polyvalente. Une subvention complémentaire de 22.571€ est accordée par le Conseil Général.

A la question : Ces travaux sont-ils prioritaires ? Il en ressort que cette salle a 30 ans : le chauffage, les menuiseries et vitrages sont d'origine, d'importantes infiltrations sur la toiture, Au vu des opportunités de financement proposées il semble raisonnable financièrement de les réaliser maintenant.

AMENAGEMENT CLASSE

Le permis de construire sera déposé en juillet.

L'étude sera complétée et sera finalisée à l'automne.

MODULAIRE ECOLE

Suite au courrier du 14 mai 2013, la Directrice Départementale de l'Education Nationale a prononcé la fermeture de la 8^{ème} classe, soulignant cependant : « *Je demeure toutefois attentive à la situation des effectifs jusqu'à la rentrée de septembre 2013* ».

Les représentants de parents d'élèves sollicitent le maintien du modulaire pour la rentrée de septembre afin d'y accueillir les enseignants et élèves en petits groupes de travail, réunions les intervenants extérieurs : psychologue, infirmière, RPE, APE, rangement de matériel et lieu supplémentaire dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires si l'aménagement des classes au-dessus de la cantine n'étaient pas terminé.

En cas de fermeture de cette 8^o classe, le Conseil Municipal préconise un transfert de la garderie : le modulaire étant plus grand que la salle de garderie actuelle.

Cette proposition sera soumise en concertation avec la Directrice de l'Ecole.

Et sera évoquée lors de la prochaine réunion de SIVOS le 27 juin

CONSTRUCTION NOUVEAU CENTRE DE SECOURS : VENTE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZA du Poteau de Bouère il est proposé au Conseil Municipal de vendre la parcelle cadastrée section C n° 7 d'une surface totale de 12 790m², à la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour un montant de 23 243€ net vendeur.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre cette parcelle à la communauté de Communes du Pays Meslay-Grez aux conditions indiquées ci-dessus.
- Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, Mr LABASQUE 1^{ER} Adjoint à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

ETUDE -DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Pour cette étude, les crédits ont été inscrits sur le budget assainissement en 2011
Concernant la partie eaux pluviales, les crédits doivent apparaître sur le budget de la commune
Il convient de procéder à une décision modificative budgétaire proposée comme suit :

<i>BUDGET COMMUNE</i>	Budget primitif 2013	Décision modificative n° 1	Total
Section d'investissement			
Dépense			
Opération 46 Travaux de voirie			
Article 2031 Frais d'études	/	12.000,00	12.000,00
Recettes			
021 virement de la section de fonctionnent	557.253,85	+4.043,00	561.296,85
Article 1321 Subvention Agence de l'Eau	/	+4.973,00	4973,00
Article 1323 Subvention Conseil Général	/	+2.984,00	2.984,00
Section de fonctionnement			
Recettes			
Article 74127 Dotation nationale de péréquation	7.000,00	+4.043,00	11.043,00
Dépenses			
Article 023 virement à la section d'investissement	557.253,85	+4.043,00	561.296,85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer ce virement de crédits

REVISION TARIFS GARDERIE

Comme chaque année il convient de revoir les tarifs de la garderie-périscolaire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la révision des tarifs comme suit

	Tarifs actuels	tarifs au 01/09/2013
Matin	1,44 €	1,48 €
soir	1,77 €	1,82 €

LOGEMENT LOCATIF : LOYERS IMPAYES

Malgré de nombreuses relances de la Trésorerie de Meslay et de la mairie, un locataire d'un logement communal n'a pas réglé la majeure partie de ses loyers - Après avis du receveur municipal, une procédure d'expulsion est à envisager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager une procédure d'expulsion à l'encontre de ce locataire et d'assigner un huissier de justice.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Planning pots d'accueil village vacances

Projet éolien

L'enquête publique se déroule du 13 juin au 13 juillet 2013.

Lors de la prochaine réunion fixée au jeudi 25 juillet, le Conseil Municipal sera invité à émettre un avis sur ce dossier.

Naissance

Un cadeau sera offert à l'occasion de la naissance de Simon, fils de Nicolas BOUTIN, agent des services techniques.

Manifestations

16 juin : concert Union Musicale à 15h

22 juin : journée départementale des sapeurs-pompiers à 14h30
et Fête de la musique à 16h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00